



Passer de l'enseignement privé au public

Par **norbs**, le **09/01/2013** à **16:28**

Bonjour

Je suis enseignant certifié (CAFEP) en Histoire Géographie dans l'enseignement privé sous contrat depuis 2003. Je souhaite intégrer l'enseignement public, on me dit que je devrais repasser le Capes !!!

J'ai composé devant les sujets nationaux, mon concours a été corrigé et validé par des correcteurs et un jury national d'universitaires.

Comment un tel blocage peut-il être justifié ? Sur quel principe de droit ?

En vous remerciant d'avance